

Demande déposée le 28/02/2025 et complétée le 28/05/2025

N° AT 22055 25 Q0003

Par :	SARL LES FEMININES représentée par Madame GONTIER Charlene
Demeurant à :	7 rue bernard Moitessier 22590 PORDIC
Pour :	Travaux d'aménagement intérieur Extension magasin
Sur un terrain sis à :	3 Place Le Pommelec
Cadastré :	007 AL 0356

Destination : commerce

Le Maire de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 et l'arrêté du 1er août 2006 modifié par arrêté du 30 novembre 2007 relatifs à l'accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de la sous-commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public en date du 07 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 23 juin 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2025 accordant dérogation aux règles d'accessibilité ;

ARRÊTE

Article 1

L'autorisation de travaux est **accordée** sous réserve des prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2

L'autorisation est accordée sous réserve du respect de prescriptions émises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours dans son avis du 07 juin 2025 et par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité lors de sa réunion en date 23 juin 2025 du dont l'avis et le procès-verbal sont annexés au présent arrêté.

Fait à BINIC-ETABLES-SUR-MER, le 20 août 2025

Le Maire
Paul CHAUVIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.